

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Délibération n° **DEL2021\_03\_4**

Intitulé : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS OT - CREATION D'UN POSTE DE SAISONNIER POUR SIX MOIS**

*Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs*

\*

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 12 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 38      Représentés : 2

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

**Absents :**

Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Regine HAUZAY, Madame Yvette DUBOC, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

**Absents représentés :**

Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Michael DODELIN est nommé secrétaire de séance.

\*

*Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

En application des statuts de l'Office du Tourisme, ce dernier a pour missions obligatoires :

- D'assurer l'accueil et l'information des touristes et de la population locale ;
- D'assurer la promotion touristique du territoire de la Communauté de Communes, en coordination avec les instances régionales et départementales du tourisme ainsi que les offices de tourisme des territoires partenaires ;
- D'assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Parmi ses missions complémentaires, l'Office de Tourisme Yvetot Normandie :

- Développe l'organisation d'événements, de manifestations et d'animations touristiques locales ;
- Réalise des prestations de service en rapport avec l'accueil du public touristique ou la promotion du territoire.

Dans ce cadre, Yvetot Normandie Tourisme prévoit une programmation d'animations sur le territoire intercommunal avec près d'une trentaine de dates, de mai à octobre 2021 (randonnées animées avec différents partenaires, balades ludiques, visites guidées, concerts dans des lieux patrimoniaux...). La structure souhaite également proposer un service de location de vélo durant la saison touristique et développer le concept d'accueil « hors les murs » en décentralisant l'information touristique sur site, durant certaines manifestations sur le territoire.

Afin de pouvoir travailler sur le développement, l'organisation et la gestion de ces projets, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif saisonnier, à temps complet sur 6 mois, à compter du 1er mai 2021. Ce recrutement permettra de libérer du temps à l'agent actuellement en charge de l'accueil du bureau d'information touristique pour se consacrer aux nouvelles missions, facilitera les

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

remplacements pendant les périodes de congés et permettra une ouverture étendue du bureau d'information touristique (fermé actuellement le jeudi après-midi en saison).

Les principales missions de l'agent faisant l'objet d'une proposition de recrutement sont les suivantes :

- Assurer l'accueil physique et à distance des visiteurs français et étrangers au bureau d'accueil touristique et en « hors murs » ;
- Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande ;
- Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits composant l'offre touristique locale ;
- Développer la consommation touristique sur le territoire, en lien avec les acteurs du territoire ;
- Gérer et mettre à jour l'information touristique (documentation, gestion de la base de données touristique régionale, veille régulière sur l'offre et les événements, agenda des manifestations, valorisation des offres...)
- Effectuer les ventes de la boutique de l'Office de Tourisme et de la billetterie, gérer les réservations des animations proposées par la structure ;
- Participer à la communication globale d'Yvetot Normandie Tourisme (réalisation de supports de valorisation, communication digitale...).

\* \*

#### **Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales,  
 vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,  
 Vu le tableau des effectifs de la collectivité,  
 considérant le rapport présenté,  
 considérant que le projet  
 A reçu un avis favorable en Bureau du 09/03/2021

Article 1<sup>er</sup> – de créer un poste d'adjoint administratif saisonnier à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, pour une durée de 6 mois.

Article 2 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 3 – de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 de l'Office de Tourisme.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

